

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu : <u>VENDREDI 09 JUIN 2023</u> à <u>18 H 30</u>, Salle du Conseil à la Mairie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, Régine ROSSET



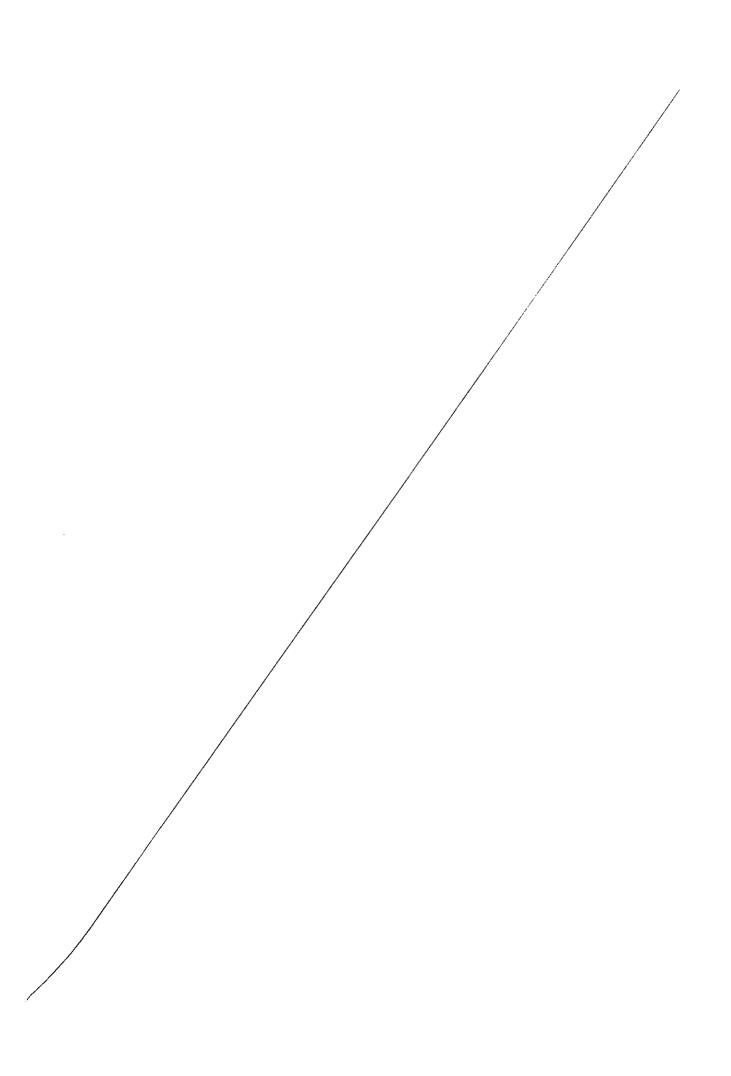
#### **ORDRE DU JOUR:**

Approbation du Procès-Verbal de séance du 27 avril 2023 (transmis par mail le 10/05/2023 - 16:50).

- 1. Budget Répartition des subventions diverses 2023
- 2. CCAS Versement subvention d'équilibre 2023
- 3. Budget Dépenses d'équipement : acquisition matériel
- 4. Budget Dépenses d'équipement : aménagement urbain
- 5. Budget Dépenses d'équipement : aménagement voirie
- 6. Restaurant scolaire Remboursement
- 7. Relais Petite Enfance Convention 2023
- 8. Décisions prises dans le cadre des délégations D.P.U.

#### **Questions diverses**

- Agenda du Conseil
- Assainissement divers travaux : Pluviales ZA du Guéna, relance études eaux...
- Motion de soutien à Yannick MOREZ Maire de Saint-Brévin
- Port de Penlan Avarie bateau
- Environnement Lutte contre la prolifération des mouches
- Culture Spectacle Ubu Roi le 13/08/2023
- Culture Journées du Patrimoine les 16 et 17/09/2023.





### L'an 2023 - le 09 JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

en exercice: 14

présents : 10

votants: 14

Date de la convocation : 01/06/2023

PRESENTS: ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, DANQUERQUE Christophe, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, BIGOT Servane, DORSO Cédric, JEUDY Vincent, RAULO Dominique, LANOË ROUBAUT Stéphanie.

#### **ABSENTS:**

MAFOA Jean-Yves, procuration à M. LANGLAIS, en date du 04/06/2023; BOUILLARD Philippe, procuration à D. RAULO, en date du 02/06/2023; RIOU Marie-Luce, procuration à B. MONTI, en date du 02/06/2023 ; LONCLE Sandra, procuration à Stéphanie LANOË ROUBAUT, en date du 06/06/2023.

#### **APPEL ET VALIDATION DU QUORUM:**

Madame le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 h 30.

**SECRETAIRE** de séance : Bertrand ROBERDEL est élu secrétaire.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU: 27/04/2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de séance du 27/04/2023, transmis par messagerie électronique le 10 mai à 16h50.

### **DÉLIBÉRATIONS**

### 2023 06 001. BUDGET - REPARTITION DES SUBVENTIONS DIVERSES 2023

Lors du vote du budget primitif 2023, le montant global prévu pour l'attribution des subventions de l'année a été fixé à 30 000 €.

Concernant la part des subventions versées chaque année aux associations et organismes « hors secteur A.S.B.: Madame le Maire rappelle aux membres du conseil le choix fait l'an dernier d'alterner les attributions entre les associations sociales & caritatives, d'une part et les associations culturelles, artistiques et environnementales, d'autre part.

Sur proposition de Christophe DANQUERQUE, Adjoint à la culture et à la vie associative : Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés VOTE l'attribution pour l'année 2023 des subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-contre :



|                          | Nom                                   | Calcul              | Montants<br>attribués<br>2023 |
|--------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
|                          | ECOLE ( effectifs 2022 = 70 inscrits) | forfait 78 €/enfant | 5 460,00                      |
|                          | COOP SCOLAIRE                         | forfait 53 €/enfant | 3 710,00                      |
|                          | AMIS ECOLE 1 (livre de Noël)          | forfait 15,50/enfan | 1 085,00                      |
|                          | AMIS ECOLE 2                          |                     | 545,00                        |
|                          | LSC                                   |                     | 1 700,00                      |
|                          | VTBV                                  |                     | 2 700,00                      |
| ASSOCIATIONS Zic O BOURG |                                       |                     | 1 500,00                      |
| DE                       | LES HARMONIES                         |                     | 300,00                        |
| BILLIERS                 | COMITE DES MARINS                     |                     | 500,00                        |
|                          | DESSINS & CRAYONS DE BOIS             |                     | 400,00                        |
|                          | LES ATELIERS BILLOTINS                |                     | 400,00                        |
|                          | KAN AR BELER (chorale)                |                     | 200,00                        |
|                          | MAKI                                  |                     | 200,00                        |
|                          | AMOUR DU THEATRE                      |                     | 400,00                        |
|                          | C-EPIA                                |                     | 400,00                        |
|                          |                                       |                     | 19 500,00                     |

|              | OMS                                   |       | 3 700,00 |
|--------------|---------------------------------------|-------|----------|
| ASSOCIATIONS | ECOLE DE MUSIQUE (Muzillac)           | 50,00 | 350,00   |
| ARC SUD      | FAMILLES RURALES (Muzillac - Piscine) |       | 200,00   |
| BRETAGNE     | SAUVETAGE EN MER (damgan)             |       | 600,00   |
| 511511151115 | ADMR                                  |       | 3 000,00 |
|              |                                       |       | 7 850,00 |

|                  | BANQUE ALIMENTAIRE      | 200,00   |
|------------------|-------------------------|----------|
| SAPEURS POMPIERS |                         | 350,00   |
| ASSOCIATIONS     | RESTOS DU CŒUR          | 300,00   |
| HORS             | SECOURS CATHOLIQUE      | 300,00   |
| SECTEURS         | CROIX ROUGE             | 300,00   |
| [                | EMMAUS                  | 300,00   |
| ASB              | TERRE EN VIE            | 300,00   |
|                  | EAU ET RIVIERE          | 300,00   |
|                  | LES MAINS DANS LE SABLE | 300,00   |
|                  |                         | 2 650,00 |

TOTAL = 30 000,00

### 2023 06 002. CCAS - VERSEMENT SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2023

Madame le Maire propose au conseil de voter la subvention d'équilibre du budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale. Le montant prévisionnel inscrit au budget principal 2023 de Billiers est de 2 073 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1; Vu la délibération n° 2023 03 016 du 30/03/2023 adoptant le budget primitif principal 2023;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 073 € au CCAS de BILLIERS ;

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2023 de la commune ;

AUTORISE madame le Maire à faire procéder au versement et à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable se rapportant à cette décision.



# 2023 06 003. BUDGET - DEPENSES D'EQUIPEMENT - ACQUISITION DE MATERIEL

Dans le cadre des investissements 2023, Madame le Maire propose au conseil les dépenses d'équipement suivantes :

| Domaine             | Objet            | Fournisseur | Montant TTC |
|---------------------|------------------|-------------|-------------|
| Restaurant scolaire | - Armoire froide | PRO CUISINE | 2 164.50 €  |

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

VOTE la dépense proposée ci-dessus ;

DECIDE que cette dépense sera imputée en section d'investissement.

# 2023 06 004. BUDGET – DEPENSES D'EQUIPEMENT – AMENAGEMENTS URBAINS

Dans le cadre des investissements 2023, Madame le Maire propose les dépenses d'équipement suivantes :

| Domaine      | Objet                            | Fournisseur         | Montant TTC |
|--------------|----------------------------------|---------------------|-------------|
|              | - Marquage au sol                | HELIOS BRETAGNE     | 588.00€     |
| Signalétique | - Signalisation, mobilier urbain | DIRECT SIGNALETIQUE | 921.95 €    |
|              | - Fermeture d'accès chemin       | POINT VERT          | 710.60 €    |

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

VOTE les dépenses désignées ci-dessus ;

DECIDE que ces dépenses seront imputées en section investissement.

#### 2023 06 005. BUDGET - DEPENSES D'EQUIPEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre des investissements 2023, Madame le Maire propose les dépenses d'équipement suivantes :

| Domaine           | Objet                    | Fournisseur | Montant TTC |
|-------------------|--------------------------|-------------|-------------|
| Travaux de voirie | - Chemin Clos des Lapins | LEMÉE LTP   | 8 575.91€   |

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

VOTE la dépense désignée ci-dessus ;

DECIDE que cette dépense sera imputée en section investissement.

### 2023 06 006. RESTAURANT SCOLAIRE - REMBOURSEMENT

Madame le Maire rappelle au membre du conseil le fonctionnement du restaurant scolaire : les repas sont réservés par les familles et payés d'avance.

La famille d'un enfant, scolarisé à Billiers, demande le remboursement de 33 repas payés pour la période du 05 mai au 07 juillet 2023 et dont le montant s'élève à 104.28 € en raison du changement d'établissement scolaire intervenu pour l'enfant au 02/05/2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

DECIDE le remboursement de la somme de 104.28€ à la famille concernée.

### 2023 06 007. RELAIS PETITE ENFANCE - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Madame le Maire rappelle au conseil l'adhésion de la commune de Billiers au Relais Assistantes maternelles de Muzillac dont le terme est prévu au 31/12/2024.



Le service du Relais était jusqu'à présent refacturé aux communes conventionnées en fonction du nombre d'assistantes maternelles agréées recensées sur chaque commune. Or, pour la commune de Billiers, il n'y a plus de professionnelles référencées alors que dans le même temps le Relais continue d'informer et de renseigner les familles en recherche de mode d'accueil ou d'informations juridiques (16 familles en 2022).

Suite au comité de pilotage petite enfance qui s'est tenu le 21 mars dernier à Muzillac, les communes représentées ont décidé la modification du critère de refacturation du service à l'ensemble des communes par : le « nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire » (à la place du nombre d'assistantes maternelles agréées – article 1 – Financement du service).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

APPROUVE la convention modifiée qui demeure ci-jointe annexée (annexe 1);

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention modifiée ainsi que tous les documents, notamment financiers, qui s'y rapporteront.

### 2023 06 008. MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ – MAIRE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Yannick MOREZ de ses fonctions de Maire de Saint-Brévin-Les-Pins (Loire-Atlantique) et explique les raisons de cette décision. Elle rappelle les faits :

- une décision de déménagement du CADA (centre d'accueil pour demandeur d'asile) existant depuis 2016 à Saint-Brévin-Les-Pins, et ayant accueilli environ 400 personnes sans aucun problème, est à l'origine des tensions. Cette annonce d'installation dans une zone résidentielle provoque différentes manifestations xénophobes;
- Le 22/03/2023, le domicile du maire de Saint-Brévin-Les-Pins est visé. Ses 2 voitures personnelles et une partie de son domicile familial sont incendiées ;
- Le 10/05, Mr Yannick Morez fait le choix de démissionner de ses fonctions et de quitter la commune. Cette décision se fait en concertation avec sa famille, sous la pression exercée par des opposants au projet de déménagement du CADA et, selon lui, en raison d'un manque de soutien de l'État lors de cette période extrêmement difficile.

Afin d'interpeller sur ce sujet, Madame le Maire propose aux membres du conseil le vote de la motion suivante :

« Le Conseil municipal de BILLIERS, adresse ses vœux de soutien à Mr Yannick Morez, Maire de Saint-Brévin-Les-Pins (Loire-Atlantique), et à tous les maires et élus victimes comme lui de violences.

En tant qu'élus, nous sommes garants de la vie collective.

Nous le constatons depuis plusieurs années, les contestations de projets s'amplifient. Il nous faut faire preuve d'ouverture d'esprit, d'écoute et de médiation.

Faire des choix, c'est parfois provoquer du mécontentement, mais en aucun cas, la violence n'est acceptable.

En tant qu'élus, nous pouvons nous interroger sur l'avenir des libertés démocratiques et sur la pression que de futurs projets pourraient nous faire subir au titre de nos mandats, mais aussi à titre personnel.

En tant que commune rurale, nous sommes de plus en plus sollicités par les services de l'Etat pour accueillir de nouveaux projets ; pour que ces accueils, ces nouveaux services aboutissent et soient une réussite, il faut que nous puissions être accompagnés, consultés dans nos communes.

En tant qu'élus locaux, nous devons nous sentir protégés dans nos décisions.

Nous souhaitons rappeler que nous travaillons ensemble pour le bien commun, l'intérêt général, dans le cadre de notre démocratie. Nous ne devons, en aucun cas, être fragilisés dans notre action au service de la



population. Nous précisons que le texte de cette motion est Trans partisans car tous les élus peuvent être concernés.

Nous réaffirmons donc, avec force, notre soutien à Mr Yannick Morez, Maire de Saint-Brévin-Les-Pins. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés VOTE cette motion.

### **DÉCISIONS**

#### 2023 06 009. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain :

| N° ORDRE    | REF. CADASTRE | SURFACE                                 | ADRESSE                       |
|-------------|---------------|---|-------------------------------|
| 2023 05 011 | AC 931 & 932  | 639 m <sup>2</sup> & 462 m <sup>2</sup> | 4 rue des Gens                |
| 2023 05 012 | B 972         | 423 m <sup>2</sup>                      | 8 bis rue du Parc de l'Abbaye |

### **QUESTIONS DIVERSES**

### A. CONSEILS MUNICIPAUX – SEANCES 2023 Calendrier du 2<sup>nd</sup> semestre :

| 06 Juillet | 07 Septembre | 26 Octobre | 07 Décembre |
|------------|--------------|------------|-------------|
| oo samet   | or septemble | 20 000000  | or becembie |

#### B. ASSAINISSEMENT – DIVERS TRAVAUX : Pluviales ZA du Guéna, relance étude eaux...

Madame le Maire rappelle au conseil la publication faite en mars 2023 d'un marché public pour la recherche d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour :

- la réalisation d'opérations de pré diagnostic, définition d'investigations, relevé topographique, passation de contrats, dans le domaine Eau Usée et/ou Eau Pluviale ;
- la réalisation de l'étude de révision des profils de vulnérabilité des 2 sites de baignades en mer ;
- l'appui à une gestion optimisée des branchements au réseau.

Faute de candidatures acceptables, reçue dans les délais, le marché a été déclaré infructueux. Il a fait l'objet d'une seconde publication le 26 mai 2023.

### C. PORT DE PENLAN – AVARIE BATEAU

Madame le Maire informe le conseil de la situation du bateau échoué dans le port le 20 mai dernier. Le dossier est suivi par la direction des ports du Morbihan.

#### D. ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES MOUCHES

Une réunion doit se tenir au siège d'Arc Sud Bretagne le 15/06/2023 en présence du conciliateur de justice et des différentes parties au dossier dont les représentants du collectif de défense qui s'est désormais constitué en association.

#### **E. PROGRAMMATION CULTURELLE ET ANIMATION**

<u>13 août 2023 — Pièce de théâtre au domaine de Prières</u>: Christophe DANQUERQUE, Adjoint à la culture informe le conseil de la programmation de la pièce de théâtre « Ubu Roi », le 13 août prochain à la salle de spectacle du domaine de Prières.



<u>16 et 17 septembre 2023 – Journées du Patrimoine</u>: Christophe DANQUERQUE, Adjoint à la culture informe le conseil de la participation de la commune aux Journées du Patrimoine – éditions 2023. Des visites du clocher de l'église et du phare de Penlan vont être programmées. Les membres du conseil municipal seront sollicités lors du prochain conseil (début juillet) pour s'inscrire sur le planning des bénévoles qui encadreront ces visites.

#### F. ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

Dominique RAULO, Conseiller délégué à l'environnement, informe le conseil de la programmation de journées d'actions liées à l'environnement :

- les 13 et 20 septembre 2023 Journées « Lutte contre le Baccharis » ;
- le 18 novembre 2023 Journée « Broyage de végétaux » sur le site de Thora (dans le cadre de la journée nationale des Déchets à laquelle participe la C.C. Arc Sud Bretagne).

Une journée de nettoyage des plages doit également être organisée (le dimanche 1<sup>er</sup> <u>ou</u> 08 octobre 2023) ; l'association Les Mains dans le Sable va être sollicitée pour s'associer à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à : 19 H 29

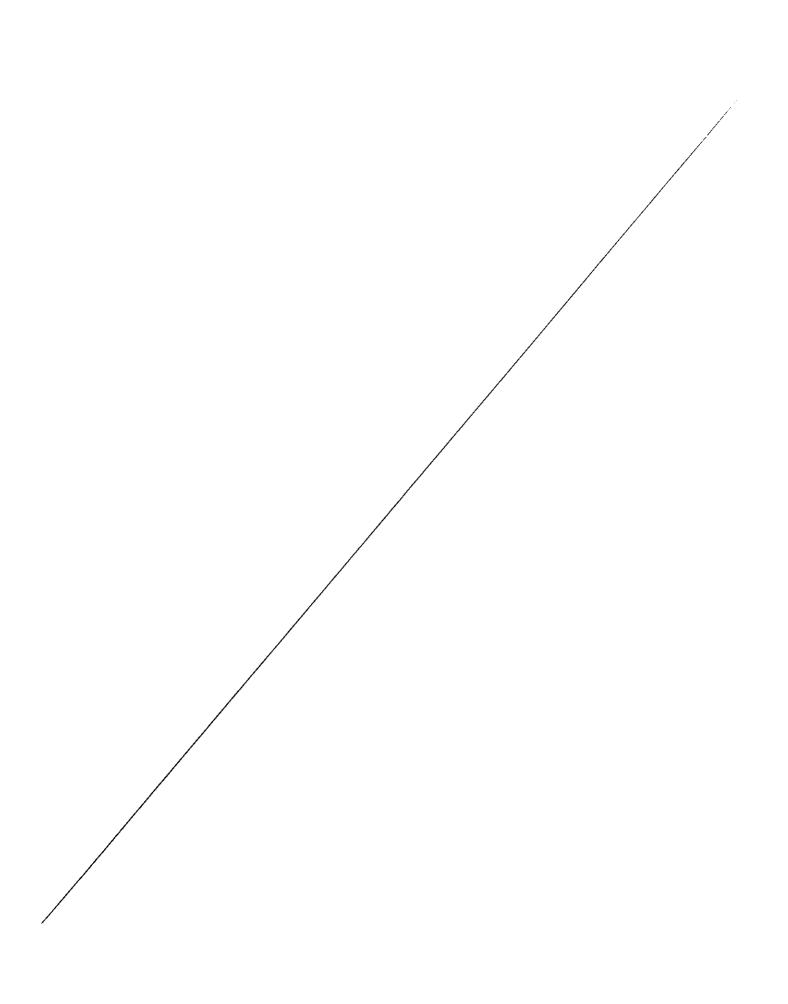
| Président de séance : | Secrétaire de séance : |
|-----------------------|------------------------|
| Le Maire,             | Bertrand ROBERDEL,     |
| Régine ROSSET         |                        |
|                       |                        |



| DÉLIBÉRATION N° | OBJET  | PIÈCES JOINTES |  |
|-----------------|--|----------------|--|
| 2023 06 001     | Budget – Répartition des subventions diverses 2023               |                |  |
| 2023 06 002     | CCAS – Versement subvention d'équilibre 2023                     |                |  |
| 2023 06 003     | Budget – Dépenses d'équipement – Acquisition de matériel         |                |  |
| 2023 06 004     | Budget – Dépenses d'équipement – Aménagements urbains            |                |  |
| 2023 06 005     | Budget – Dépenses d'équipement – Travaux de voirie               | •              |  |
| 2023 06 006     | Restaurant scolaire – Remboursement                              |                |  |
| 2023 06 007     | Relais Petite Enfance – Modification de la convention            |                |  |
| 2023 06 008     | Motion de soutien à Yannick MOREZ Maire de Saint-Brévin-Les-Pins |                |  |
|                 |  |                |  |
| DECISIONS N°    |  |                |  |
| 2023 06 009     | Décisions prises dans le cadre des délégations – D.P.U.          |                |  |

### **PRÉSENTS**

|    | Nom – Prénom            | Présents | Absents | Procurations à :                        |
|----|-------------------------|----------|---------|---|
| 1  | ROSSET Régine           | х        |         |   |
| 2  | ROBERDEL Bertrand       | x        |         |   |
| 3  | DANQUERQUE Christophe   | х        |         |   |
| 4  | MONTI Bernard           | x        |         |   |
| 5  | LANGLAIS Maryvonne      | x        |         |   |
| 6  | MAFOA Jean-Yves         |          | Х       | Procuration à M. LANGLAIS (le 04/06/23) |
| 7  | BIGOT Servane           | х        |         |   |
| 8  | xxxxxxx                 |          |         |   |
| 9  | BOUILLARD Philippe      |          | х       | Procuration à D. RAULO (le 02/06/23)    |
| 10 | DORSO Cédric            | х        |         |   |
| 11 | RIOU Marie-Luce         |          | х       | Procuration à B. MONTI (le 02/06/23)    |
| 12 | JEUDY Vincent           | x        |         |   |
| 13 | RAULO Dominique         | x        |         |   |
| 14 | LANOË ROUBAUT Stéphanie | x        |         |   |
| 15 | LONCLE Sandra           |          | Х       | Procuration à S. ROUBAUT (le 06/06/23)  |



1uzilla

Envoyé en préfecture le 10/05/2023 Reçu en préfecture le 10/05/2023

Affiché le

1 0 MAI 2023 ID: 056-215601436-20230504-2023\_05\_011-DE

## **CONVENTION RELAIS PETITE ENFANCE**

Suite au comité de pilotage petite enfance du 21/03/2023 proposant une modification du critère de facturation, la convention ci-dessous ANNULE et REMPLACE la convention 2021-2024 signée en 2020.

La commune de MUZILLAC représentée par Monsieur Michel CRIAUD, Maire, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 et du 4 mai 2023, d'une part

Billiers représentée par Mensieur/Madame. Russett., Maire, d'autre part La commune de ..

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 - OBJET

Adhésion de la commune de Billes S......au Relais Petite Enfance mis en place par la commune de MUZILLAC, dont les deux missions principales sont définies par la circulaire de la CNAF du 26 juillet 2017 (C n° 2017 - 003):

- Les RPE ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance,
- Les RPE offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Les animatrices du Relais Petite Enfance accueillent les usagers dans les locaux du Pôle Enfance Jeunesse à Muzillac et sont amenées à se déplacer sur les autres communes pour des temps collectifs (cf annexe déjà signée).~

### Article 2 - Financement du service

Chaque commune participera aux frais de fonctionnement du service au prorata du nombre d'enfants de moins de trois ans résidant sur son territoire.

Sont prises en compte toutes les dépenses de fonctionnement : entretien des locaux affectés à ce service, frais de personnel (salaires, déplacements et formations), amortissement du matériel, maintenance informatique, etc. La participation est calculée après déduction des prestations de services ordinaires versées par la C.A.F.

L'évaluation du service et le bilan financier sont présentés annuellement au comité de pilotage, composé d'un élu adjoint, référent pour chaque commune, et d'un suppléant.

### Article 3 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à partir du 1er janvier 2021. Elle est établie pour une durée de 4 ans jusqu'au 31/12/2024 et sera renouvelée en même temps que la Convention d'Objectifs et de Financement RPE signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait à Muzillac

en 2 exemplaires originaux.

LA COMMUNE DE ... BILLERS

ROSSET

LA COMMUNE DE MUZILLAC Signature

> Mairie de Muzillac Allée Raymond Le Duigou - CS 50011 56190 MUZILLAC

Tél. 02.97,41.66.25 Courriel, mairie@muzillac.fr

Signature



